

VU le code de l'éducation

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ MONTPELLIER-III

### ARRÊTÉ :

#### Article 1

**Mme Nathalie Sagnes Alem** est nommée Présidente du bureau de vote du Bâtiment G, Bureau G 210 constitué pour les élections du Conseil de La Faculté de Langues et Cultures Étrangères et Régionales – UFR 2 du **Collège Enseignants A et B** qui se dérouleront le **Judi 24 Octobre 2019 de 9h à 16h**.

Pour ce même bureau de vote, chaque liste en présence peut proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs du collège concerné.

#### Article 2

En l'absence d'assesseurs désignés par les listes en présence sont désignés assesseurs du bureau de vote défini à l'article 1 :

- Mme Marie-Christine Munoz-Lévi
- M. Pascal Prat
- Mme Fatima Moukahal

#### Article 3

Les observations du bureau de vote seront consignées au Procès-verbal.

Fait à Montpellier, le 26 Septembre 2019

Pour le Président de l'Université,  
par délégation,  
La Directrice de l'UFR 2,

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER  
Faculté Langues et Cultures Étrangères et Régionales UFR 2  
Mme Nathalie SAGNES-ALEM

Nathalie SAGNES ALEM